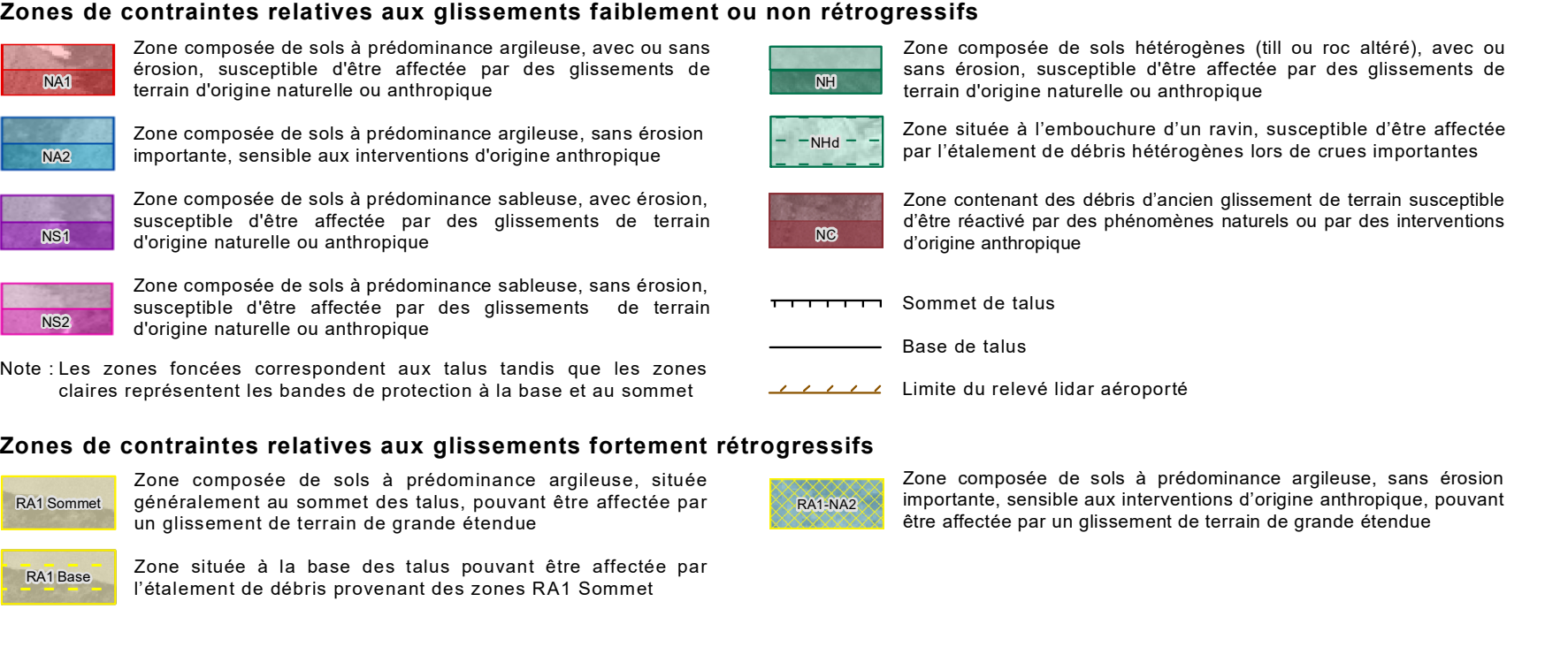
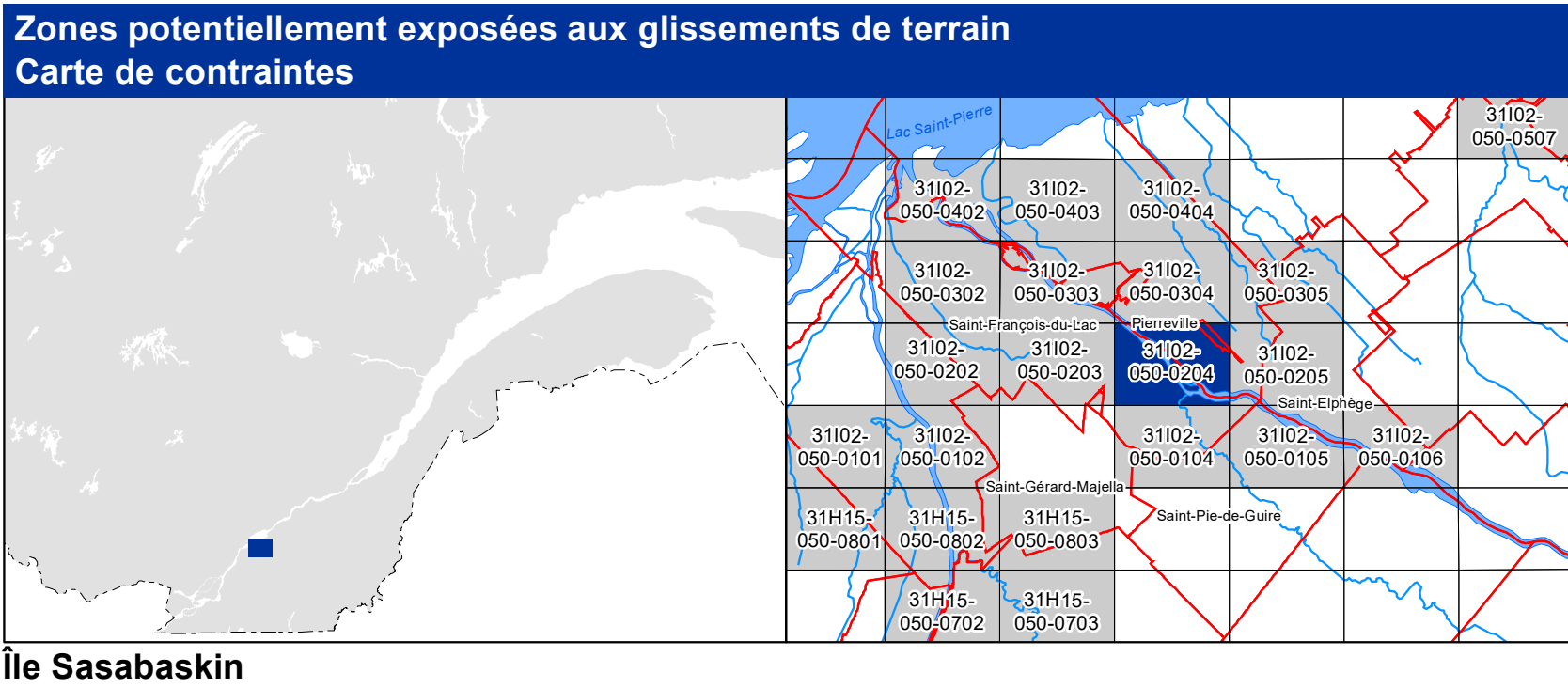


Île Sasabaskin

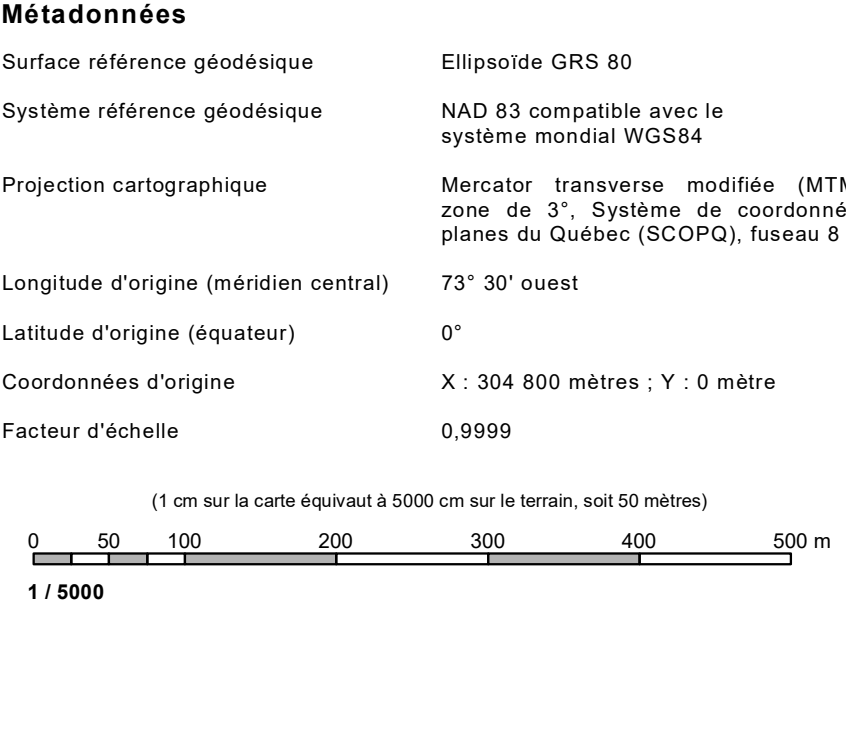


Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire ou doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.



Sources	Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Ministère des Transports du Québec	Septembre 2018
Orthophotographie numérique	MRC de la région Centre-du-Québec		Printemps 2020
Réalisation	Production : Ministère des Transports du Québec Direction générale du laboratoire des chaussées Direction de la géotechnique et de la géologie Version 2.0 (décembre 2021)		
© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021			